



Conditions générales des cours annuels 2021- 2022 pour personnes* en situation de handicap et/ou atteintes dans leur santé

1. Inscriptions

- L'inscription se fait en ligne www.unbrincreatif.ch, en remplissant le formulaire correspondant, ou par courriel à contact@unbrincreatif.ch. L'inscription est valable pour toute l'année scolaire.
- Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année dans la mesure des places disponibles.
- L'inscription devient définitive dès réception de celle-ci par le secrétariat.
- La participation aux ateliers peut se faire uniquement après confirmation d'inscription du secrétariat.
- Tout défaut de paiement peut entraîner l'annulation de l'inscription.

2. Membre de l'association *Un Brin Créatif*

Une cotisation annuelle de CHF 30 est demandée, par inscription. Le participant* inscrit gagne la qualité de membre de l'association et peut participer à l'Assemblée Générale.

3. Tarifs des cours

Les tarifs des cours en vigueur figurent dans le programme ainsi que sur le site Internet.

4. Modalités de paiement

- Le paiement des ateliers s'effectue trimestriellement, sur facture.
- Seuls les ateliers réalisés sont facturés.
- Le paiement de la cotisation est à effectuer au début de l'année en cours.

5. Séance d'essai

- Une séance d'essai est possible, en fonction des places disponibles.
- La séance d'essai doit faire obligatoirement l'objet d'une réservation par téléphone ou courriel et doit recevoir la confirmation du secrétariat.
- Pour effectuer un essai, il est demandé d'être membre de l'association et de s'être acquitté de la cotisation.

6. Condition de désistement

Tout désistement doit être annoncé uniquement par écrit.

7. Changement de situation

Tout changement de coordonnées (adresse électronique, téléphone, adresse privée, etc.) est à annoncer au secrétariat dans les plus brefs délais.



8. Participation de l'adulte accompagnant*

Les accompagnants* sont les bienvenus dans les cours. Leur présence régulière, ou dans les premiers ateliers, est vivement encouragée particulièrement si cela contribue au bien-être de la personne participante.

9. Absences

- Toute absence, quel qu'en soit le motif, est à signaler au secrétariat 24h avant le début de l'atelier.
- Dans la mesure du possible et selon les disponibilités des autres ateliers, le remplacement d'un cours manqué peut être organisé.

10. Assurances

Le participant* doit attester être au bénéfice d'une assurance accident et d'une Assurance Responsabilité Civile.

11. Annulation d'un atelier

Un Brin Créatif se réserve le droit d'annuler un atelier si le nombre minimum de participant n'est pas atteint ou pour toute autre raison.

12. Vacances et jours fériés

Les cours annuels n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires en vigueur dans le canton de Genève, ni pendant les jours fériés officiels.

Calendrier des vacances pour les cours du canton de Genève :

Jeûne genevois	Jeudi 9 septembre 2021
Vacances d'automne	Lundi 25 octobre au vendredi 29 octobre 2021
Vacances de Noël et Nouvel An	Vendredi 24 décembre 2021 au vendredi 7 janvier 2022
Vacances de février	Lundi 14 février au vendredi 18 février 2022
Vacances de Pâques	Jeudi 14 avril au vendredi 22 avril 2022
Ascension	Jeudi 26 mai 2022
Pentecôte	Lundi 6 juin 2022
Vacances d'été	Dès le lundi 4 juillet 2022